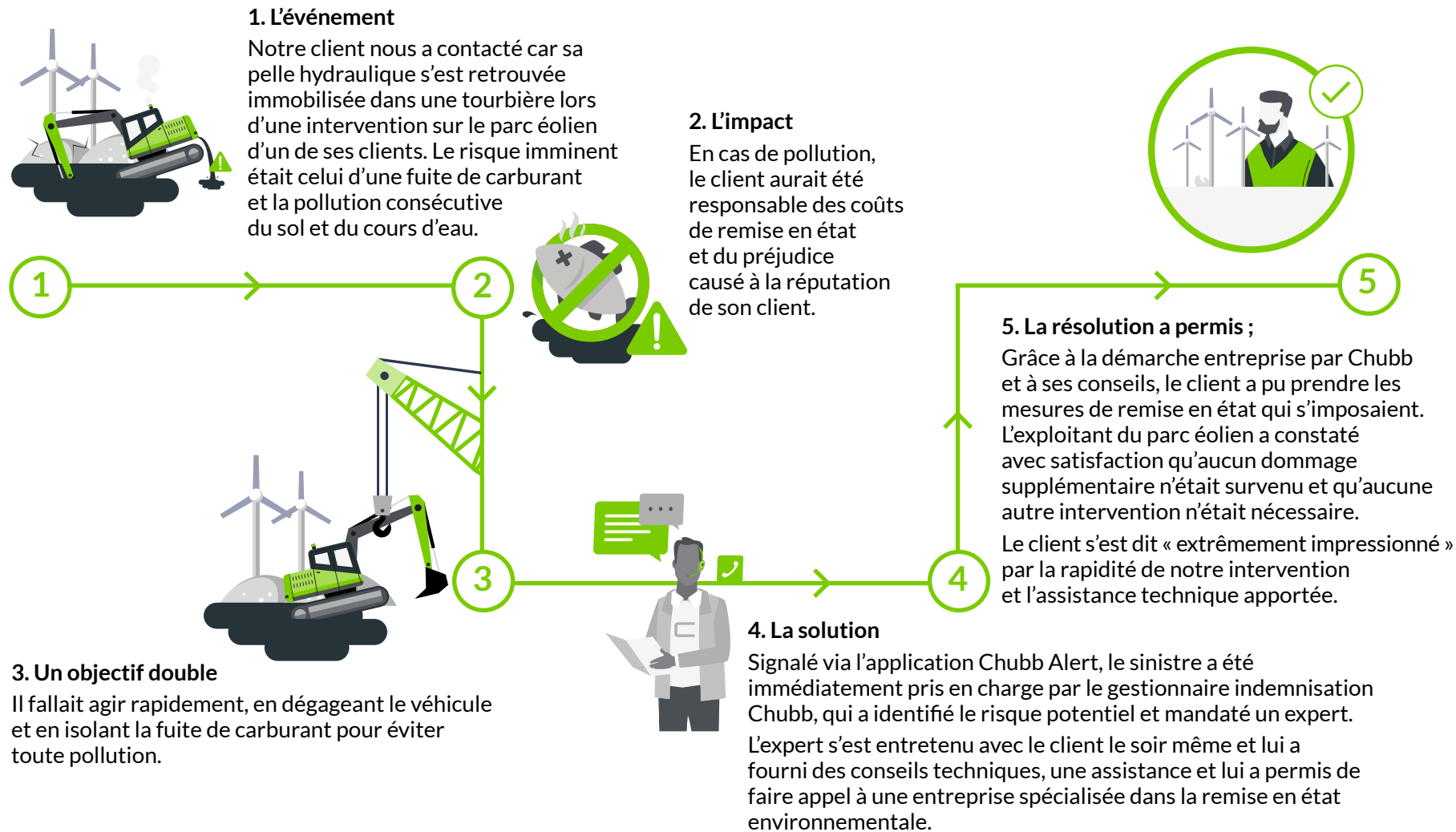


Immobilisation temporaire



Sinistre environnemental lié à la pollution

Garantie mobilisée :

Garantie responsabilité civile exploitation

La plus-value apportée par Chubb :

- ✓ **Réactivité**
Notre gestionnaire indemnisation savait quels étaient les risques potentiels et a agi sur-le-champ.
- ✓ **Compétences techniques**
Nos experts sont intervenus rapidement en fournissant des conseils et une assistance technique, ce qui a permis à notre client d'éviter une pollution.
- ✓ **Communication**
En expliquant les différentes solutions à notre client, notre gestionnaire indemnisation l'a aidé à gérer la situation en toute confiance.